



COMMUNIQUE DE PRESSE

21/12/2023

FAMILLES DE FRANCE REAGIT A LA LOI IMMIGRATION.

Familles de France défend les intérêts matériels et éthiques de toutes les familles résidentes sur le territoire français. Dans ses principes elle rappelle que l'environnement familial est fondamental pour l'épanouissement et l'éducation de l'enfant. Elle rappelle comme l'a fait le gouvernement récemment que les parents sont les premiers éducateurs de leurs enfants et qu'une politique familiale globale doit donner à chaque famille le moyen d'assurer ce rôle d'importance.

Dans la loi immigration, Familles de France découvre des restrictions apportées à l'attribution des prestations familiales : allocations familiales, prestation d'accueil du jeune enfant, allocations de soutien familial, de rentrée scolaire, ou de présence parentale.

Alors que quelques semaines plus tôt, la ministre des solidarités et des familles rappelait le rôle des familles dans la cohésion sociale de notre pays, voici qu'une loi vient supprimer des moyens essentiels à certaines d'entre elles pour assurer correctement l'éducation de leurs enfants.

Alors que l'objectif du plein emploi est régulièrement rappelé par le Président de la République voici qu'une loi vient supprimer des accompagnements nécessaires pour favoriser l'activité professionnelle.

Alors que l'objectif de l'état, d'assurer un toit pour chaque famille est réaffirmé, voici qu'une loi dans un contexte de crise du logement, va écarter des familles du bénéfice des Aides personnalisées au Logement avec le risque d'accroître les situations de précarité.

Familles de France défend une politique globale, nécessaire à la cohésion nationale, et l'exclusion des étrangers va opposer les familles les unes aux autres, alors qu'elle devrait les réunir dans leur projet familial pour accompagner l'éducation de leurs enfants.

Familles de France dénonce ces mesures indignes et incohérentes qui ne répondent pas aux besoins des familles et ne leur permettront pas de vivre en sérénité les unes avec les autres, au service de la nation française.

Familles de France demande que ces éléments de la loi, si le Conseil Constitutionnel ne les censure pas, soient rediscutés et aménagés dans le cadre d'une véritable politique familiale globale pour toutes les familles et rappelle le besoin impérieux de sécurité pour les familles et le besoin d'une justice rapide, efficace et dont les décisions soient appliquées (OQTF).

Contact :

Patrick Chrétien Vice-président en charge de la communication tel 06 42 18 05 74

Charly HÉE président tel 06 62 44 11 05